



AUTORISATION PARENTALE POUR LE TRANSPORT DES MINEURS TITULAIRES D'UN ABONNEMENT SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant empruntera les services de SNCF durant l'année scolaire 2020-2021 pour ses trajets domicile-lieu d'études avec sa carte scolaire liO.

Merci de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le conserver avec l'abonnement scolaire.

Pourquoi compléter ce coupon ?

En cas d'incident de circulation ou de retard important, SNCF peut être amenée à remplacer un train par un autre mode de transport : autocar ou taxi.

Dans ces situations exceptionnelles et pour permettre aux enfants mineurs de poursuivre leur trajet à bord d'un autocar ou d'un taxi de remplacement, nous demanderons la présentation de ce coupon attestant l'autorisation* du représentant légal.

Et si je refuse ?

Sans ce coupon, nous ne pourrions proposer à votre enfant d'emprunter un transport de remplacement si les circonstances le nécessitaient. Nous serions alors dans l'obligation, conformément à la loi, de le confier aux forces de l'ordre.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces dispositions légales, vous pouvez appeler l'un de nos télé-conseillers à Contact TER Occitanie (0 800 31 31 31 appel et service gratuits) ou nous contacter via le site ter.sncf.com/occitanie, rubrique «Aide & Contacts».

Emilie Boyer,
Conseillère commerciale TER Occitanie

* Cette autorisation concerne uniquement le transport de l'élève vers son lieu de destination et ne saurait être entendue comme une prestation du type garde d'enfant.

AUTORISATION PARENTALE POUR L'ACHEMINEMENT DES ENFANTS MINEURS PAR UN SERVICE DE SUBSTITUTION (CAR, TAXI...). À CONSERVER AVEC L'ABONNEMENT SCOLAIRE.

Mme M. NOM
Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tél Mobile

Autorise l'élève **N'autorise pas l'élève**

NOM Prénom

à emprunter les transports de remplacement mis en place par SNCF en cas de perturbation de trafic.

Le / /

Signature